

Unités de Compétences Complémentaires : la CGT réclame une augmentation

La CGT a activement participé à la première réunion concernant les compétences complémentaires du Pôle Outre-mer.

L'accord, signé par notre seul syndicat en 2016, permettant le paiement des primes pour la pratique de compétences complémentaires, est arrivé à échéance.

Il s'agit maintenant de le renégocier.

La CGT a signé l'accord Compétences complémentaires Outre-mer, pour valoriser le travail jusque là réalisé par nos équipes. Il ne s'agissait en aucune façon de promouvoir une quelconque polyvalence.

La CGT a demandé à la direction un bilan réel et exhaustif des Unités de Compétences Complémentaires (UCC) en Outre-mer, avec prise en compte effective de la réalité du Pôle Outre-mer. C'est au vu de ce bilan que nous examinerons le développement ou non de certaines UCC.

Nos revendications porteront également sur les modalités pour exercer ces UCC.

Dans l'attente du bilan, la CGT a déjà pointé d'autres activités qui sont exercées en dehors du cadre des fiches de postes actuelles et qu'il conviendrait de reconnaître et valoriser justement :

- . Étalonnage
- . Coordination d'émission
- . Exploitation plateau
- . Truquiste
- . Réalisation habillage
- . Graphiste en communication
- . Opérateur Images ralenti
- . Déclaration de droits d'auteurs

La CGT souhaite que les salariés volontaires puissent exercer leurs missions sereinement dans un cadre clair et reconnu.

Par ailleurs, face au flou existant concernant la visibilité des pratiques à l'acte, nous demandons une révision des règles du paiement au forfait.

De même, la CGT réclame une augmentation du montant des UCC.

Aujourd'hui, après des années de pratiques, sans revalorisation, le compte n'y est plus. La CGT réclame une valorisation des UCC à la hauteur du travail fourni par les salariés qui ont fait le choix de les exercer.

Une deuxième réunion spécifique au Pôle Outre-mer est prévue prochainement.

Paris, le 23 janvier 2020